



Mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

1, route de Lyon

01800

Tél : 04 74 61 80 02

Courriel : mairiegourdans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre à 20 h30

Président de séance : Fabrice VENET, maire

Conseillers présents : Jérôme ARRAMBOURG, Catherine BA, Denise BOUVIER, Didier BRAU, Sandrine CROST, Nicole DE KLIJN, Nathalie LLAMBRICH, Thierry LONGCHAMP, Jean-Michel MASSON, Michel MITANNE, Vanessa OLLIER, Martine PAVAILLER, Julien PERRIN, Camille PUYPE, Jean-Claude RAPPY, Marie-Claude REGACHE, Lionel ROEHR, Myriam SAINT GENIS, Yves VENÇON.

Conseillers excusés : Delphyne GISSIEN : a donné procuration à Yves VENÇON, Sylvain GREA : a donné procuration à Jean Claude RAPPY, Samuèle SALMON, n'a pas donné de procuration.

Fabrice VENET, maire, informe l'assemblée de la retransmission en direct du conseil municipal sur la chaîne YouTube de la commune, et de l'accès via le site municipal.

1 Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance.

Fabrice VENET vérifie le quorum, les pouvoirs, et proclame la validité de la séance. Il propose Myriam SAINT GENIS comme secrétaire de séance, personne ne s'oppose. Il demande que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour : la modification numéro 2 du budget et la convention avec la Caisse d'Épargne. Personne ne s'y oppose.

2 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du .6 novembre 2020

Le procès -verbal est approuvé.

3 Désignation des membres élus du CCAS.

Vote à bulletin secret des 7 membres élus du CCAS.

Les sièges sont attribués selon les règles de la proportionnelle au plus fort reste, soit 5 sièges pour la liste de la majorité municipale, 2 sièges pour la liste de l'opposition.

Sont élus : Nicole DE KLIJN, Myriam SAINT GENIS, Vanessa OLLIER, Nathalie LLAMBRICHT, Camille PUYPE, Denise BOUVIER et Yves VENÇON.

4 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Vote à bulletin secret des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Les sièges sont attribués selon les règles de la proportionnelle au plus fort reste, soit 2 sièges pour la liste de la majorité municipale, 1 siège pour la liste de l'opposition.

Sont élus à la commission d'appel d'offres : titulaires : Thierry LONGCHAMP, Jean Claude RAPPY et Yves VENCON, suppléants : Didier BRAU, Jean Michel MASSON et Jérôme ARRAMBOURG.

5 Désignation des membres de la commission de la délégation de service public.

Vote à bulletin secret des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission de la délégation de service public.

Les sièges sont attribués selon les règles de la proportionnelle au plus fort reste, soit 2 sièges pour la liste de la majorité municipale, 1 siège pour la liste de l'opposition.

Sont élus titulaires : Didier BRAU, Jean Michel MASSON et Yves VENCON, suppléants : Thierry LONGCHAMP, Jean Claude RAPPY et Jérôme ARRAMBOURG.

6 Désignation de la commission de révision des listes électorales.

Les membres désignés sont : Martine PAVAILLER, Myriam SAINT GENIS, Didier BRAU, Catherine BA et Samuèle SALMON (désignée, bien qu'absente au conseil puisqu'elle est le seul membre élu de sa liste).

7 Désignation de la commission communale des impôts directs.

La commission des impôts directs est présidée par le maire et composée de 8 titulaires et 8 suppléants tirés au sort par le directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de 32 personnes proposées par le conseil municipal.

Personne ne s'oppose, la liste est validée et sera envoyée au Directeur Départemental des Finances publiques.

8 Désignation des représentants au SIEA.

Les représentants au Syndicat Intercommunal d'Energie et de l'e-communication de l'Ain, sont au nombre de 2 titulaires : Fabrice VENET et Didier BRAU et de 4 suppléants : Martine PAVAILLER, Sandrine CROST, Lionel ROERH et Jean Michel MASSON

Personne ne s'oppose, la désignation des représentants au SIEA est validée.

9 Attribution des délégations du maire.

Marie Claude REGACHE explique que 29 délégations peuvent être dévolues au maire.

Le conseil d'adjoints fait la proposition, après réflexion et concertation, de n'en retenir que 17. Ces propositions de délégations sont lues une à une, suivies des explications adéquates. Marie Claude REGACHE demande pour chaque délégation s'il y a des questions, puis soumet la proposition de délégation au vote à main levée.

Aucune question n'est posée, les 17 délégations sont adoptées par 17 voix pour et 5 abstentions (Yves VENCON, Denise BOUVIER, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, et Delphyne GISSIEN).

Fabrice VENET rappelle qu'il n'a jamais utilisé ses délégations sans avoir au préalable pris conseil et/ou averti le conseil d'adjoints et les commissions éventuellement concernées, Il en a toujours rendu compte à tous les conseils municipaux et entend continuer de même.

10 Demande d'autorisation d'exploiter de la société SAS Granulats VICAT.

Monsieur VENET présente la demande d'exploiter de la société SAS Granulats VICAT à Pérouges.

Fabrice VENET propose de donner un avis favorable à cette demande. Personne ne s'oppose, personne ne s'abstient, avis favorable donné à l'unanimité.

11 Subvention équilibre AJRC.

L'AJRC a accueilli gratuitement les enfants du personnel prioritaire pendant le premier confinement, et a payé ses salariés. Il s'en est suivi un déficit de 10800€. Un accord a été passé avec la mairie de Saint Jean de Nost pour partager la prise en charge de ce déficit : 5000€ pour la mairie de Saint Jean de Nost et 5800€ pour la mairie de Saint Maurice de Gourdans.

Personne ne s'oppose, personne ne s'abstient, la décision est prise à l'unanimité.

11 bis : Décision modificative N°2

Présentée par Jean Claude RAPPY, elle concerne le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui prélève une partie des ressources de certaines collectivités pour les redistribuer à des collectivités moins favorisées.

C'est le cas de la Communauté de Communes de la Plaine de l'AIN qui est prélevée pour un montant de 712099€. Elle répartit cette participation entre les communes adhérentes à la CCPA.

Pour Saint Maurice, la participation demandée par la communauté de commune s'élève à 35531€. Avaient été prévus au budget 32 000 €. Pour compléter la somme demandée, il est proposé de prélever 4 000€ au compte 60612 (électricité) pour les verser au compte 729223 (FPIC).

En effet le compte électricité, du fait du contexte sanitaire présente un reliquat d'un montant d'environ 20000 euros.

Personne ne s'oppose, personne ne s'abstient, la décision modificative n° 2 du budget est adoptée à l'unanimité.

12 Attribution d'indemnités de fonction aux conseillers délégués.

Jean-Claude RAPPY propose que le montant des indemnités soit fixé par le conseil municipal à 9,27% de l'indice brut terminal de la fonction publique (L 2123-20-1 du CGCT). Indice 1027 soit 3889,40 € brut/mois. Ce qui correspond à une indemnité mensuelle de 360,54€ brut (311,86€ net).

Ces indemnités sont inchangées par rapport à celles qui avaient été attribuées aux conseillers délégués lors du précédent mandat.

Personne ne vote contre, personne ne s'abstient, les indemnités sont adoptées à l'unanimité.

13 Acquisition terrain FAURE/MOREL

Fabrice VENET, en préalable répond à une question posée concernant le recours judiciaire effectué contre la commune par madame SALMON. Il précise que renseignement pris auprès du conseiller juridique, rien ne s'oppose à ce que le conseil municipal délibère pour cette acquisition.

Il rappelle que les propriétaires vendent leur bien situé impasse de Fort-Janot et que la commune, lors du précédent mandat s'était portée acquéreur, par une délibération du 30 08 2018, d'une parcelle de 47m², afin d'améliorer la voirie et la sécurité. Les propriétaires ont accepté la proposition d'acquisition au prix de 30€ le m² sous la forme d'acte administratif.

Personne ne s'oppose, 5 personnes s'abstiennent (Yves VENCON, Denise BOUVIER, Catherine BA, Jérôme. ARRAMBOURG, et Delphyne GISSIEN)

Monsieur VENET remercie l'opposition de son soutien puis propose de désigner Jean Michel MASSON comme adjoint pour contribuer à la signature de l'acte administratif ainsi qu'à tous ceux qui suivront au cours de ce mandat.

Personne ne pose de question ni ne s'oppose, Jean Michel MASSON est désigné à l'unanimité.

13 Régularisation alignements

Jean Michel MASSON explique que dans le cadre des 10% de cession gratuite, il a été procédé il y a plusieurs années, à de nombreux alignements. Or ils ne sont pas tous régularisés et les propriétaires qui ont cédé les parcelles continuent à être imposés sur la totalité du terrain. La commune régularise petit à petit et profite des ventes, cessions ou divisions de terrain pour ce faire.

5 propriétaires sont concernés : Mr. DOMINGUEZ, 2, chemin du Zonchet (88m²), Mr. POETZCH, 21 chemin de la côte (52m²), SAS REVIT, 23 chemin de la Côte (83m²), SCI de l'Orme, 7, chemin des Granges (47m²) et conjoints CROST, 45 et 47, route de Port-Galland (30m²). Soit 300 m², au prix de 1€ symbolique.

La mairie prend à sa charge tous les frais, l'acquisition se fera par acte administratif.

Personne ne s'oppose, personne ne s'abstient, la décision est prise à l'unanimité.

13 bis : Convention avec la Caisse d'Epargne

Le renouvellement de la convention avec la Caisse d'Epargne est adopté à l'unanimité.

14 Communications

Le contrat des caméras a été repris en urgence par la société NPS, car les caméras ne fonctionnaient plus et la société d'entretien a arrêté son activité en novembre 2019. Le contrat expire prochainement, il fera l'objet d'une relance d'appel d'offres.

Vanessa OLLIER prend la parole et dit, qu'après réflexion et afin de ne pas être suspectée de conflits d'intérêts, compte tenu du fait qu'elle est salariée de cette structure, elle demande à être relevée de la mission de délégation pour le Relais Assistants Maternels.

Fabrice VENET accepte et confie cette tâche à Nicole DE KLIJN, dans le cadre de sa délégation à la vie sociale et culturelle.

Myriam SAINT GENIS donne les informations concernant la rédaction d'un petit bulletin municipal.

Sa distribution sera mise à profit pour mettre à jour la liste des habitants de la commune. Les bulletins distribués aux personnes âgées de plus de 75 ans seront mis sous enveloppe à leur nom et accompagnés d'une carte de vœux réalisée par les enfants de l'école.

La convention avec une association privée qui a les mêmes prérogatives que la SPA, est reconduite. Cette société pourra procéder à une campagne de stérilisation des chats errants (problème important à Pollet).

22H37 La séance est levée.

Saint Maurice de Gourdans le 21 décembre 2020

Fabrice VENET, maire